



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 11/07/2022

Numéro de référence : 129

Carte de légitimation

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de justice de l'Union européenne Direction des ressources humaines et de l'administration du personnel Unité Conditions de travail (UCT)	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	UCT	
<i>Service traitant :</i>	UCT	
<i>Sous-traitant :</i>		

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	La finalité du traitement est la mise à disposition du personnel de la Cour et des membres de leurs familles résident au Grand-Duché du Luxembourg d'une carte de légitimation, de sa mise à jour ou de sa récupération par le gouvernement lors de la cessation de fonction.
2) <i>Description du traitement</i>	Mise à disposition du personnel de la Cour et des membres de leurs familles d'une carte de légitimation, de sa mise à jour ou de sa récupération.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Fonctionnaires et agents de l'institution.	Nom, prénom, date de naissance, état civil, adresse, nationalité, et, les cas échéant, date de mariage / divorce, nom de jeune fille, contrat de bail ou acte de propriété, et, le cas échéant, informations similaires relatives aux membres de famille.	Les copies de formulaires gardées jusqu'à 15 ans après la cessation de fonction de la personne concernée. Ce délai est justifiée par l'expérience avec les autorités nationales concernées : les communes nous demandent les informations, parfois relatives à l'état de faits il y a 10 ou 15 ans, afin de vérifier leurs dossiers.

3) <i>Destinataires</i>	
-------------------------	--

Accessible au public

a) <i>Au sein de l'institution</i>	Gestionnaires en charge des cartes de légitimation au sein de l'UCT.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Le ministère des affaires étrangères et européennes luxembourgeois
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Non
5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>Les copies des formulaires sont stockées au sein de l'UCT, dans une armoire fermée à clé, avec un accès limité aux personnes autorisées.</p> <p>Les documents rédigés par l'UCT sur un logiciel de traitement de texte ou un tableur sont stockés sur le serveur G:/ de l'UCT. Ce dernier est protégé, seul les personnes autorisées y ont accès.</p>
6) <i>Notice d'information</i>	Oui.
7) <i>Limitations des droits</i>	-